

Patrick BEAUDOUIN
Député du Val-de-Marne
Maire de Saint-Mandé

Fontenay-sous-Bois
Vincennes
Saint-Mandé

Intervention de M. Patrick Beaudouin, rapporteur

Commémoration de tous les morts pour la France

Mardi 10 janvier 2012

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 11 novembre dernier, au cours d'une cérémonie au cours de laquelle il a rendu un hommage particulier à tous les soldats morts pour la France durant les douze derniers mois et remis la croix de la valeur militaire à des unités engagées pendant cette même période en Afghanistan, Côte d'Ivoire et Libye, le Président de la République a signifié sa volonté de faire du 11 novembre un jour de mémoire de tous les morts pour la France.

Ce faisant, il a porté un sujet auquel de nombreux parlementaires et associations sont particulièrement attachés.

Il y a près de dix ans, lors de ma première intervention en séance publique, j'avais proposé de transformer le 11 novembre en journée de la mémoire aux morts pour la France, en hommage aux soldats-citoyens qui ont défendu notre nation, toutes générations confondues. Je pensais à l'époque que le 11 novembre devait inscrire dans le temps ce qui fit et fait encore l'unité de la France et des Français. Notre collègue, Françoise Hostalier, a également déposé récemment une proposition de loi en ce sens.

Par ailleurs, quarante-sept associations patriotiques et d'anciens combattants rassemblées dans un comité d'entente présidé par le général Dominique Delort ont apporté leur soutien à cette initiative. En particulier, l'Union nationale des combattants, association de poilus née en 1919 des combats de la Première Guerre mondiale, héritière de référence, défend ce projet depuis cinquante ans.

Je me réjouis donc qu'une telle proposition soit discutée aujourd'hui. Elle traduit à la fois la volonté de renouveler notre politique mémorielle et de rapprocher notre armée de la nation.

Grâce à l'impulsion donnée par le Président de la République depuis 2007, la physionomie des cérémonies commémoratives nationales a sensiblement évolué pour faire de ces rendez-vous mémoriels des temps de réflexion historique et civique majeurs, tournés vers les jeunes générations et marqués par une ouverture internationale. La décentralisation de certaines d'entre elles, comme celle du 8 mai, a ainsi contribué au renouvellement de leur image, suscitant une médiatisation accrue. Mais, force est de constater que notre calendrier mémoriel, qui comprend douze cérémonies, dont six ont été créées depuis 1999, est particulièrement chargé.

Comme le souligne le rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques présidée par l'historien André Kaspi, cette inflation commémorative va à rencontre de ses objectifs initiaux, car ces journées rassemblent peu, ou plus. On constate ainsi une désaffection constante

à leur égard, à l'exception de trois d'entre elles : le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre, qui trouvent encore un grand écho dans la mémoire collective. Si l'on veut éviter de tomber dans le clientélisme ou le communautarisme mémoriel, il importe de redonner tout son éclat à la cérémonie du 11 novembre, symbole de l'unité de notre nation.

Le 11 novembre occupe en effet une place à part dans la mémoire des Français. Pour les combattants de la Grande Guerre, il n'était pas seulement la fête de l'armistice mais aussi la commémoration de l'aboutissement victorieux de leur engagement de soldats-citoyens et de l'union d'un peuple autour des principes indéfectibles de liberté, d'égalité et de fraternité.

Aujourd'hui encore, le 11 novembre conserve ce message de cohésion nationale et d'unité. Comme le souligne Joseph Zimet dans son rapport au Président de la République sur le centenaire de la commémoration : « face à la mémoire désunie de la Seconde Guerre mondiale, la Grande Guerre est une mémoire unie, une mémoire qui rassemble plus qu'elle ne divise. Sans doute, les Français ont-ils conservé la mémoire de ce qui fut la plus grande épreuve collective qu'ils eurent à traverser, ensemble, durant quatre années. [...] La mémoire contemporaine conserve le souvenir d'un grand élan collectif qui caractérise moins la période de mobilisation, longtemps érigée, à tort, en mythe, que l'incroyable endurance de la société française face à une épreuve sans précédent, à laquelle rien ne la préparait. »

En outre le 11 novembre ne se limite pas au seul souvenir de la Grande Guerre. Il a pris, dès 1940, une valeur spirituelle. Ce jour-là, grâce à la mobilisation de milliers d'étudiants et de lycéens – parmi lesquels figurait Pierre Lefranc qui vient de nous quitter – convergeant vers l'Arc de Triomphe malgré l'interdiction de l'occupant, il devint le symbole de la résistance parisienne qui dit non à l'occupation et non à l'asservissement.

Parce que le 11 novembre porte en lui les valeurs de courage, de patriotisme et d'unité nationale, lui seul est à même de rassembler autour de lui l'hommage de la nation tout entière à ceux qui se sont sacrifiés pour elle.

La disparition du dernier poilu de la Grande Guerre, le 12 mars 2008, implique de faire évoluer la portée symbolique de la journée nationale du 11 novembre.

La pérennité du culte qui est rendu, chaque jour, aux pieds de l'Arc de Triomphe, sur la tombe du soldat inconnu, un poilu parmi quatre millions d'autres, établit une filiation directe entre toutes les générations du feu. C'est le même sang, celui d'un même peuple, qui a été, à chaque fois, versé pour la France et ses valeurs. Comme l'a souligné le ministre de la défense et des anciens combattants dans une tribune publiée récemment : « qu'elle survienne à Tagab ou sur la Marne, la mort au combat ne change pas de nature. Les larmes des pères et des mères, des épouses, des fils et des filles d'aujourd'hui sont aussi amères que celles de 1914. »

Ces vies ont été données pour que la France demeure et que la République perdure. Selon les mots du Président de la République : « quel que soit le lieu, quel que soit le moment de notre histoire, ce don [de la vie] est sacré et il mérite le même hommage, la même reconnaissance, la même ferveur. La mort au service de la France ne fait pas de différence. Le champ d'honneur est de toutes les guerres et de tous les conflits qui ont impliqué notre pays. »

Célébrer tous les « morts pour la France » le même jour permet en outre de n'en oublier aucun. Si les anciens d'Algérie ou d'Indochine disposent d'une journée nationale, comment rendre hommage aux plus de 600 soldats morts en opérations extérieures ? Quelle date retenir alors que nos engagements sont de plus en plus importants ?

Avec un 11 novembre revitalisé, on pourra honorer, selon les termes employés par le Président de la République « ceux que l'on n'a jamais honorés, ceux que l'on a oubliés, ceux auxquels l'on se contente de dire une fois merci au moment des funérailles mais dont on délaisse ensuite la mémoire parce que l'on préfère oublier les guerres dans lesquelles ils sont tombés. » Or, continuait-il : « le jour où les corps des soldats morts pour la France gagneront leur dernière demeure dans l'indifférence, il n'y aura plus de France. »

Alors que les engagements de notre armée sur des théâtres toujours plus nombreux – environ 12 000 soldats engagés en 2011 sur plus d'une quinzaine de théâtres – et toujours plus lointains ne sont pas toujours bien compris de la population française, la rénovation des cérémonies du 11 novembre doit enfin être l'occasion de faire œuvre de pédagogie.

Le jour du 11 novembre pourrait ainsi devenir, en complément du 14 juillet, un jour privilégié de rencontre entre la nation et son armée. À cet égard, la cérémonie du 11 novembre dernier, qui a vu la décoration, par le Président de la République, d'unités combattantes qui se sont distinguées cette année en opérations extérieures, fut une réussite certaine. La bonne compréhension, par l'ensemble des Français, des missions effectuées aujourd'hui par leur armée est indispensable pour renforcer le lien qui les unit à elle.

Ce projet de loi ne crée néanmoins pas, comme on a pu l'entendre ici ou là, une journée unique du souvenir, sorte de *Memorial Day* à la française. Chaque conflit a ses spécificités et il est légitime qu'il soit rendu un hommage particulier à ceux qui y ont participé. Le texte ne supprime donc aucune des douze autres commémorations nationales inscrites à notre calendrier comme la journée d'hommage aux morts pour la France en Indochine, le 8 juin, ou la journée d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre. Chacune de ces commémorations est l'occasion, pour les associations, d'effectuer un travail de transmission en direction de la population qu'il convient de préserver.

J'ai reçu la plupart d'entre elles et toutes, à l'exception d'une, ont apporté leur soutien à ce texte. Malgré leurs divergences, elles ont compris que le plus grand risque était que, les générations s'éteignant, il ne reste plus rien de la mémoire de nos combattants et de leurs différents conflits. Comme l'a rappelé dans une tribune l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie, la mémoire des guerres peut s'estomper d'un siècle à l'autre : de même que la défaite d'Azincourt de 1415 était complètement oubliée en 1515, année de la bataille de Marignan, les guerres de Louis XIV étaient complètement tombées dans l'oubli un siècle plus tard. Sortir le 11 novembre de son « isolement chronologique » permettra, selon les mots de Le Roy Ladurie, « d'étendre son aura prestigieuse » sur les diverses guerres et conflits qui ont suivi.

La commission de la défense a complété le projet de loi par un article additionnel, issu d'un amendement de MM. Meunier et Guilloteau, soutenu par 240 députés du groupe UMP rejoints par les membres du groupe Nouveau Centre. Cet article a pour objet de rendre obligatoire l'inscription des noms des morts pour la France sur les monuments aux morts de toutes les communes de France. Si cette inscription est obligatoire pour les militaires morts pendant la Grande Guerre, elle ne l'est pas pour ceux des conflits qui ont suivi. Aussi la plupart des soldats tués en opérations extérieures depuis plus d'un demi-siècle ne disposent d'aucune stèle à leur mémoire.

Cet article vient combler cette lacune en rendant obligatoire l'inscription sur les monuments aux morts de leur commune de naissance ou de dernière domiciliation les noms des soldats morts pour la France. Il s'agit ainsi de n'oublier aucun de ceux qui, quel que soit le conflit et quelle que soit l'époque, ont sacrifié leur vie pour notre pays.

Pour conclure, mes chers collègues, la commission de la défense a adopté l'ensemble du texte et je vous invite à en faire autant. Au terme d'une année particulièrement exigeante pour nos armées, marquée par les succès remportés en Côte d'Ivoire et en Libye et les progrès enregistrés en Afghanistan, j'ajoute que l'adoption de ce projet de loi sera aussi un moyen de rendre hommage à tous nos soldats qui combattent au service de la paix et de la démocratie.

Je voudrais, enfin, emprunter les dernières phrases de mon intervention à la Fédération nationale des fils et filles des morts pour la France : « L'hommage qui s'adresse aux morts s'adresse aussi à ceux que la guerre a meurtris dans leur chair, aux blessés, aux mutilés, à ceux qui souffriront toute leur vie d'avoir fait leur devoir. Je veux leur dire aujourd'hui que la nation ne les oublie pas et qu'elle leur exprime sa gratitude. Le soldat risque sa vie, il le sait. C'est le destin qu'il s'est choisi. Mais c'est un destin singulier, un destin tragique qui lui confère dans la cité une place hors du commun et qui exige de lui des vertus exceptionnelles de courage et d'engagement. C'est l'honneur d'un grand peuple de respecter ses soldats et

d'honorer ceux qui sont morts pour le défendre ».

C'est pourquoi j'espère que ce projet de loi, qui traduit l'hommage unanime de la nation à ceux qui ont fait don de leur vie pour elle, pourra transcender les clivages partisans.